

I. LES FONDAMENTAUX

La mission du groupe LFB est de développer, fabriquer et commercialiser des médicaments issus du vivant, pour traiter des maladies toujours graves et souvent rares. LFB Biomédicaments s'engage à délivrer auprès des professionnels de santé une information fiable et objective et de qualité pour les accompagner dans la prise en charge de leurs patients et favoriser le bon usage des médicaments qu'ils fabriquent et exploitent de même pour les dispositifs médicaux qu'ils distribuent.

Le LFB s'est doté d'une Politique Achats Responsables, afin de répondre aux grands enjeux de demain sur ses territoires et de contribuer à la Performance globale de l'Entreprise à partir d'engagements et d'objectifs.

Elle s'intègre pleinement dans les chartes éthique et RSE du groupe. Elle englobe les Conditions Générales d'Achats qui réunissent tous les critères d'acceptation que les fournisseurs et prestataires s'engagent à respecter en contractant avec le LFB.

Elle repose aussi sur les 10 engagements de la Charte des Relations Fournisseurs en suivant la démarche d'un système de management et d'amélioration continue tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La Politique Achats Responsables vise à favoriser l'achat d'un bien ou d'un service en prenant en considération à la fois le juste besoin, les aspects économiques, sociaux et environnementaux de la réponse apportée à ce besoin, tout en veillant à l'équilibre des relations entre l'Entreprise et ses Fournisseurs, dans le respect de leurs droits réciproques.

Cette Politique s'inscrit dans une démarche engagée et responsable, et se veut un vecteur mutuel de progrès et d'innovation. Elle s'adresse à l'ensemble des collaborateurs, acteurs dans le processus achats et à nos fournisseurs.

II. ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS DE NOTRE POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

- La Politique Achats Responsables constitue une brique essentielle de notre démarche RSE.
- Elle témoigne de notre volonté d'intégrer les principes du développement durable dans l'ensemble de nos métiers et de les promouvoir dans nos relations avec nos partenaires.

1. LA POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES vise 3 objectifs principaux

- I. **Contribuer à la performance globale du Groupe et de ses filiales** en créant de la valeur durable et en assurant la disponibilité de nos produits au meilleur coût total.
- II. **Construire des relations équilibrées avec nos fournisseurs** et contribuer à la création de filières d'approvisionnement éthiques et responsables.
- III. **Développer des partenariats innovants avec nos fournisseurs** et accroître notre compétitivité.

2. NOS ENGAGEMENTS en matière de développement durable et d'achats responsables

- Pour l'ensemble de nos achats nous veillerons à ce que les 10 engagements suivants soient respectés et mis en œuvre par nos acheteurs et nos fournisseurs.
- Nous avons choisi de cibler les axes les plus significatifs pour nos activités afin de réduire, de manière plus efficiente, nos impacts négatifs sur notre chaîne de valeur et à évoluer, avec nos partenaires, vers des solutions plus durables à impacts positifs.

I. Respecter les droits humains

Pour les situations présentant un risque pour les droits de l'Homme, il est nécessaire d'analyser les impacts négatifs potentiels dans les chaînes d'approvisionnement. Il convient que la fonction achats soit particulièrement vigilante en cas de *sourcing* en biens ou services provenant de zones en conflit ou sujettes à une instabilité politique, usant de pratiques commerciales connues basées sur la corruption, avec une absence de droits civils ou de protection juridique, une pauvreté extrême et les zones où l'esclavage moderne et le travail des enfants sont pratique courante.

II. Lutter contre la fraude et la corruption

Afin d'appliquer strictement les normes d'éthique et de conformité applicables à l'ensemble des collaborateurs du LFB, le LFB a mis en place une plateforme d'alerte interne pour recueillir tout signalement de pratique ou comportement non conforme aux normes applicables. Il est capital que les acteurs du monde économique intègrent l'impact négatif que peuvent avoir la fraude et la corruption sur le monde des affaires. C'est pour cela que le LFB applique une politique de tolérance zéro en matière de fraude et de corruption.

III. Lutter contre le changement climatique

Atténuer, en collaboration avec nos fournisseurs, l'impact défavorable des changements climatiques dus aux émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre. Se fixer pour but la neutralité en carbone (en accord avec la stratégie nationale) par l'optimisation du process industriel, participer au mix énergétique de la France en consommant des énergies certifiées garanties d'origine renouvelables, captation de chaleur fatale et bilan carbone volontaire.

IV. Prévenir les pollutions

La prévention peut améliorer les performances environnementales de l'entreprise en empêchant la création d'une pollution telle que les émissions dans l'air, les rejets dans l'eau, les déchets et toutes autres formes identifiables de pollutions telles que le bruit, les odeurs, les vibrations, les émissions électromagnétiques, les rayonnements et la pollution virale ou bactérienne. Pour l'ensemble de nos achats, contribuer en collaboration avec nos fournisseurs ou lors de leur sélection, à la réduction des pollutions.

V. Encourager des pratiques loyales en matière de commercialisation et d'information

Une commercialisation responsable implique entre autres la fourniture d'informations relatives aux impacts sociaux, économiques et environnementaux pendant tout le cycle de vie et sur toute la chaîne de valeur. Ceci suppose que les fournisseurs :

- Ne s'engagent dans aucune pratique trompeuse, fallacieuse, frauduleuse, déloyale, peu claire ou ambiguë, y compris l'omission d'informations cruciales.
- Consentent à partager les informations pertinentes de façon transparente, ce qui permet au client d'y accéder facilement et de faire des comparaisons, pour pouvoir faire un choix éclairé.
- Justifient les déclarations ou assertions en fournissant, à la demande, faits et informations sous-jacentes.
- Fournissent des informations claires et suffisantes concernant les prix, caractéristiques, termes, conditions, coûts, durée du contrat et délais d'annulation.

VI. Veiller à la santé-sécurité des consommateurs/utilisateurs

La protection de la santé et de la sécurité des consommateurs implique la fourniture de produits et services sûrs, et ne présentant aucun risque inacceptable de dommage lorsqu'ils sont utilisés ou consommés dans le cadre de l'utilisation prévue ou d'un mauvais usage prévisible. Pour l'ensemble de nos achats, nos fournisseurs devront s'assurer que les produits garantissent la santé et la sécurité des consommateurs/utilisateurs, en veillant au respect des droits de propriété intellectuelle lors de la consommation, de l'utilisation, du stockage, de la maintenance, de la réparation et du retour.

VII. Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et à la santé-sécurité des collaborateurs

Le domaine de la santé et de la sécurité au travail concerne la promotion et le maintien du degré le plus élevé de bien-être physique, mental et social des collaborateurs ainsi que la prévention d'effets négatifs sur la santé liés aux conditions de travail. Toute activité industrielle et commerciale se traduit par la prise de décisions susceptibles d'entraîner des répercussions humaines, sociales et environnementales. Le LFB demande à ses fournisseurs et prestataires de s'engager à agir de façon responsable, à garantir des conditions de travail respectueuses de la santé et de la sécurité des personnes et à minimiser les incidences environnementales de ses activités.

VIII. Favoriser et inciter à l'utilisation durable des ressources

L'utilisation durable des ressources et des matières premières (réutilisation-recyclage, économie circulaire, approche cycle de vie) passe par l'utilisation efficace et la réduction des besoins en ressources pour les produits et services. Le LFB tend à favoriser les initiatives environnementales plus vertueuses avec ses fournisseurs et autres parties prenantes dans les chaînes d'approvisionnement. Il adopte le principe de précaution et encourage la responsabilité environnementale. Des approches d'éco-conception et d'économie circulaire sont à privilégier.

IX. Promouvoir la consommation responsable

Les fournisseurs s'engagent à tenir à disposition du LFB les informations concernant les biens ou services, telles que le contenu ou les ingrédients, et des informations liées au bien-être des animaux.

X. Travailler avec les territoires et les communautés locales

Il convient que toutes les actions élargissent les opportunités en augmentant les achats locaux et en s'appuyant sur des ressources locales de manière à soutenir le développement local. Le LFB privilégie les fournisseurs locaux de produits ou services et il contribue autant que possible au développement des communautés locales et des territoires avec ses fournisseurs.

III. NOTRE CODE DE CONDUITE VIS-À-VIS DE NOS FOURNISSEURS

- I. La Charte des achats responsables et de la Relation fournisseur : les 10 engagements des Achats

IV. NOTRE PROCESSUS D'ACHAT DURABLE

- I. Les Conditions Générales d'Achats (CGA)



Christophe KOTECKI
Directeur des Achats



Bruno De MIRIBEL
Directeur Administratif et Financier